

Proposition de candidature au label Terre de Jeux 2024

CD/2019/051

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J360 - Service du Sport

Résumé :

En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ambition est que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétitions et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires pour mettre plus de sport dans le quotidien des Français.

Le 17 juin 2019, Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, a lancé le label "Terre de Jeux 2024".

Il s'agit d'un label destiné à tous les territoires, qui souhaitent s'engager selon leurs moyens ou champs de compétence et à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux.

Ce rapport propose au Conseil Départemental d'être candidat pour l'obtention de ce label.

Le sport est à la rencontre de nos politiques publiques : il est indispensable à la bonne santé des citoyens et il représente un facteur d'attractivité des territoires.

Dans la perspective de la Collectivité Européenne d'Alsace, les Jeux Olympiques représentent une occasion de mettre en valeur la nouvelle politique sportive en Alsace et d'en favoriser la connaissance auprès des habitants.

Le label "*Terre de jeux 2024*" est destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales : commune, intercommunalité, département et région, en France métropolitaine et Outre-mer et aux acteurs du mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure olympique et paralympique pendant cinq ans.

Les collectivités peuvent candidater sur le site www.terredejeux2024.org

Une fois retenue, la collectivité deviendra un territoire "*Terre de jeux 2024*", recevra un kit de communication et pourra engager des actions labellisées "*Terre de jeux 2024*".

La phase de candidature est ouverte jusqu'à l'été 2024.

La labellisation est juridiquement un contrat passé entre Paris 2024, et la collectivité. Chaque collectivité devra donc compléter sa candidature en son nom propre.

Les projets communs pourront être valorisés dans le dossier "*Terre de Jeux*" pour chacune des collectivités parties prenantes, en mentionnant le projet commun et en

mettant en avant des actions ou programmes propres.

Les objectifs affichés sont de faire vivre à tous, les émotions du sport et des Jeux et d'aller vers :

- Plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion ;
- Plus de sport durable et responsable ;
- Plus de sport accessible à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique ;
- Plus de sport pour vivre des émotions uniques.

Devenir Terre de Jeux 2024, c'est par exemple :

- Favoriser la découverte du sport et de ses valeurs à l'occasion de la Journée olympique, célébrée mondialement le 23 juin ;
- Soutenir l'éducation par le sport à l'occasion de la Semaine olympique et paralympique dans les établissements scolaires ;
- Promouvoir la pratique sportive auprès des agents de la collectivité.

Le Département du Bas-Rhin partage ces objectifs, ainsi qu'en atteste la politique départementale du sport, adoptée le 28 octobre 2018 (cf. délibération n° CD/2018/044), et dont les orientations, en phase avec les principes de cette labellisation, ont commencé à être déclinées :

- Favoriser l'organisation et le développement des pratiques sportives pour tous les publics ;
- Encourager la pratique sportive compétitive des collégiens avec le soutien aux sections sportives ;
- Accompagner l'excellence sportive « Objectif Paris 2024 » avec l'instauration de bourses aux espoirs sportifs collégiens et d'aides aux athlètes paralympiques de haut niveau.

Ces actions pourront être valorisées dans le cadre de cette labellisation.

Dans le cadre des échanges engagés avec le Département du Haut-Rhin pour la mise en place de la Collectivité Européenne d'Alsace, il est proposé que les deux Départements alsaciens candidatent à ce label et envisagent des actions communes. La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 se préparent à l'échelle de l'Alsace. Des projets communs pourront être valorisés avec le label "*Terre de Jeux 2024*".

Dans la perspective de l'obtention de ce label, il est également nécessaire de désigner un référent Paris 2024, (élu ou agent) au sein de la collectivité, en charge de tous les contacts avec le comité d'organisation Paris 2024. Cette personne référente sera la destinataire des informations de Paris 2024 et la personne contact, si nécessaire, pour le label Terre de Jeux 2024. Elle assurera la coordination et le suivi des actions entreprises dans le cadre du label.

Il est également proposé d'approuver la désignation de Mme MARAJO-GUTHMULLER pour représenter le Département du Bas-Rhin en tant qu'élue référente Paris 2024 et pour le label Terre de Jeux 2024.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis le 17 octobre 2019 un avis favorable pour ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide :

- de présenter la candidature du Département du Bas-Rhin à l'attribution du label Terre de Jeux 2024 ;*
- de coordonner ses actions avec celles du Département du Haut-Rhin, au titre du label Terre de Jeux 2024 ;*
- d'approuver la désignation de Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER pour représenter le Département du Bas-Rhin, en tant qu'élue référente Paris 2024 et pour le label Terre de Jeux 2024 ;*
- donne délégation à la commission permanente pour délibérer sur la convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.*

Strasbourg, le 23/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY